

# 14<sup>e</sup> Salon des Artistes du Grésivaudan Agora de St Ismier

**du mardi 1er octobre au dimanche 6 octobre 2024**

Tous les artistes, habitant la Communauté de Communes du Grésivaudan - peintres, sculpteurs et graveurs - peuvent déposer leur candidature. Le but de notre association est de permettre aux artistes amateurs ou professionnels de notre vallée d'exposer leurs œuvres dans de bonnes conditions, de se retrouver dans un esprit de convivialité et de partage, et bien sûr de rencontrer un public.

<b>Thème de l'exposition</b>	« Bleu »	
<b>Format obligatoire</b>	<u>Au choix :</u> 20F vertical (60x73cm) Carré 60cm	pour les œuvres encadrées (aquarelle ou pastel): éventuellement 50x70 cm, cadre vertical <u>et</u> peinture verticale
<b>Droit d'inscription</b>	40 €	Soit 20€ de frais d'inscription + 20€ adhésion à l'association
<b>Réunion préparatoire</b>	<i>A définir ultérieurement</i>	<i>A définir ultérieurement</i>
<b>Accrochage / mise en place</b>	<b>Lundi 30 septembre</b>	Dépôt des œuvres entre 8 et 9h à l'Agora
<b>Vernissage</b>	Mardi 1er octobre	A partir de 18h30
<b>Décrochage</b>	Dimanche 6 octobre	A partir de 18h30
<b>Horaires de l'exposition</b>	Tous les jours : 14h-19h	

### Peintures :

- . Chaque peintre a la possibilité de présenter 2 œuvres (3 éventuellement selon le nombre d'inscrits).
- . Les tableaux doivent être munis d'un système d'accrochage solide et non débordant.
- . Cadre blanc, noir ou couleur bois pour les œuvres encadrées (pas de sous-verres).
- . Si les 2 œuvres présentées sont de formats différents, elles pourront être distantes dans l'exposition, en fonction des places disponibles et de la bonne harmonie de l'ensemble.

### Sculptures :

- . Les sculpteurs peuvent présenter plusieurs œuvres selon la place disponible.
- . Les sculptures seront installées sur des supports fournis par les sculpteurs.

Les copies et les œuvres présentées les années précédentes ne sont pas acceptées.

**Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et seront closes le dimanche 30 juin au soir, dans la mesure des places encore disponibles.**

La préparation et le déroulement du vernissage et des permanences pendant l'exposition devront être assurés par les participants. Mise en place de l'organisation courant septembre.

# BULLETIN D'INSCRIPTION EXPO 2024

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

E-Mail : ..... Tel : .....

**Je m'engage à participer à l'une au moins des activités d'organisation de l'exposition (préparation, accrochage, permanences, vernissage, décrochage, etc.).**

Titre	Medium	Format (20F, C60, sous cadre)	Prix (ou CP)

**Frais d'inscription 40 €** : Chèque à libeller au nom de l'Association ART'SI-Grésivaudan.

## **Documents à fournir obligatoirement avant le 30 juin 2024 :**

- . ce bulletin rempli, avec le règlement,
- . un texte (1/3 page maximum) sur votre travail et/ou le thème proposé, pour la fiche artiste affichée auprès des œuvres présentées,
- . une photo d'identité (sauf si fournie l'année dernière et réutilisable) pour la fiche artiste.

*Le texte et la photo d'identité sont à fournir **impérativement** avant le 30 juin 2024, de préférence par mail, afin d'éviter la re-saisie. **Les inscriptions incomplètes au 30 juin ne seront pas prises en compte.***

Bulletin, texte, photo d'identité et chèque de règlement sont à transmettre à :

### **Odile BRIEC**

259 allée de Chamrousse, 38330 St Ismier

☎ : 06 03 10 12 49    ✉ : odile.briec@orange.fr

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont uniquement destinées à la gestion de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à Eliane Giraudel (✉ : eliane.giraudel@orange.fr).*